



Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 240620-067 : Autorisation d'ouverture de la Maison d'Enfants La Vida en Color lot n° 3, MECS Couleurs d'Enfance, unité Couleur et Vie.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L2212-2;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les Articles R.123-1 à R.123-55;

Considérant que le permis de construire n° PC06623021C0030 de la Maison d'Enfants La Vida en Color Lot n° 3, dénommée MECS Couleurs d'Enfance, unité Couleur et Vie, sise 6 rue des Orchidées, à Vinça, a été accordé en date du 7 avril 2022 ;

Considérant que le groupe de visite de la CAPRA s'est réuni le 14 juin 2024 pour procéder à la visite avant ouverture de l'établissement selon étude de dossier CAPRA n° 2022/000179, à l'achèvement de la construction de la maison d'enfants à caractère social d'une superficie de 270 m² ;

Considérant que le groupe de visite de la CAPRA conclu dans son rapport n° 2024/003130 du 14 juin 2024, estime que l'ouverture au public de cet établissement relevant de la catégorie 5 et de type R+, pour un effectif total de 21 personnes, soit 10 du public et 11 du personnel, peut être autorisée en proposant 4 prescriptions mentionnées dans ledit rapport ;

Considérant que la CAPRA par procès-verbal d'avis n° 2024/003130 en date du 18 juin 2024 ayant entendu le rapporteur préventionniste et adopté ses conclusions, a émis un avis favorable à l'ouverture au public de cet établissement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : est autorisée l'ouverture au public de l'établissement la Maison d'Enfants La Vida en Color Lot n° 3, dénommée MECS Couleurs d'Enfance, unité Couleur et vie, sise 6 rue des Orchidées à Vinça, ERP de catégorie 5 et de type R+, pour un effectif total de 21 personnes (10 du public et 11 du personnel) sous réserve que les prescriptions proposées par le préventionniste soient réalisées.

Article 2 : Le présent Arrêté est notifié à l'exploitant de l'établissement auquel sont annexés le rapport de visite et le procès-verbal d'avis de la CAPRA n° 2024/003130 ;

Article 4 : M.M. la Présidente de l'Association La Vida en Color, le Secrétaire Général de la Mairie, le Commandant en Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ille-sur-Têt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vinça, le jeudi 20 juin 2024.

Notifié le : 21/06/2024



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21/06/2024

ID : 066-216602300-20240621-20240620067-AR

